



## ┌ CFVU DU 22 FEVRIER 2021 ┐

PARTIE – AVIS

### 08/ PROLONGATION DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 35 – Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18

<http://www.univ-lyon2.fr>

**Annexe*****Calendrier de gestion 2020/2021 modifié – CFVU du 22 février 2021*****Cas particuliers :**

L'année universitaire 2020/2021 pourra être prolongée pour permettre aux étudiant.es de Masters 2 et de Licences Professionnelles d'effectuer leur stage et/ou leur soutenance de mémoire entre septembre et décembre 2021.

Les jurys des formations concernées pourront se tenir plusieurs fois pendant cette période pour délivrer les relevés de notes des étudiant.es.

Les calculs pourront être lancés pour l'année 2020/2021 en lien avec votre correspondant.e Apogée.

**Pour toutes les autres formations**, non concernées par le cas particulier, le principe de la session initiale peut s'étendre jusqu'au 18 septembre pour les diplômés de Licence et Master nécessitant pour leur validation la rédaction d'un mémoire ou d'un rapport de stage pendant les vacances estivales (dispositions applicables uniquement pour ces UE mémoires ou stages) et des semestres en mobilité. L'appréciation de la délivrance du résultat en session initiale ou session de rattrapage est de la compétence souveraine du jury de diplôme. **En tout état de cause l'année universitaire se terminant le 30 septembre 2021, tous les résultats et décisions de jury devront être notifiés aux étudiant.es avant cette date.**